

N° 1 - 2025
Mars 2025

Organe officiel de l'UD CGT de Vendée

156 Bd Louis Blanc – BP 227 – 85006 La Roche sur Yon Cedex
Tel : 02.51.62.66.22 Courriel : ud@lacgt85.org

Journal de l'Union Syndicale des Retraité.es CGT de Vendée

Ce matériel est financé par les cotisations des syndiqué.es

ÉDITO :

Sommaire :

Page 1 : Édito : le 20 mars les retraité.es dans la rue

Page 2 : le 20 mars les retraité.es se mobilisent pour reconquérir la Sécurité Sociale

Page 4 : Proposition de la CGT santé pour un financement d'une Sécurité Sociale intégrale (100% Sécu)

Page 6 : santé est notre bien principal !

Page 8 : expression de la délégation CGT au CDCA

Page 6 : le 20 mars les retraité.es se mobilisent pour reconquérir la Sécurité Sociale

Page 8 : Lettre ouverte des ULSR de Fontenay le Comte et de Luçon ainsi que de l'USD Santé

Le 20 mars, les retraité.es dans la rue !

N'attendons rien de ce énième gouvernement MACRON. Les deux budgets : Loi de Finances (PLF) et Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) ont été adoptés, les motions de censure n'ayant pas été votées par une majorité de député.es, certains s'étant défilés au nom de la responsabilité. Responsable de l'immobilisme c'est évident et ainsi MACRON va pouvoir continuer sa politique d'austérité en raison d'une soit-disant dette publique.

Mais cette dette c'est quoi ? L'état fait rouler sa dette, en conséquence les seuls coûts sont les intérêts donc la charge réelle de ces derniers. Avec l'effet inflationniste en 2023 la charge de la dette est moins importante ce qui implique un excédent budgétaire de 0,3 % du PIB. **En revanche les choix politiques des années antérieures ont permis de distribuer chaque année plus de 200 Milliards d'euros aux entreprises sans conditions, ni contre parties, soit 1/4 des dépenses du budget. C'est le principal poste de dépenses de l'État qui représente ONZE fois le budget de la SANTÉ et des SOLIDARITÉS, sans compter le manque de recettes dues aux exonérations de cotisations sociales.** Alors que l'on stigmatise les retraité.es comme une des sources principales du déficit des comptes publics : **HYPOCRISIE, MENSONGE, BOBARD !**

Cette litanie assenée depuis quarante ans "*le poids de la dette sera insoutenable pour nos enfants et petits-enfants*" est en fait un élément central dans la

construction des PLF et PLFSS et fait supporter aux citoyen.nes les cadeaux fiscaux octroyés au patronat et aux plus riches.

Pour autant, il y a 80 ans, au sortir de la deuxième guerre mondiale, dans un pays exsangue, Amboise Croizat ministre du travail crée la SÉCURITÉ SOCIALE, inspirée du programme du Conseil National de la Résistance et basée sur les principes de solidarité et d'universalité avec un financement assuré par le prélèvement de **cotisations sociales** assis sur les salaires : "**Tu cotises selon tes moyens, tu reçois selon tes besoins**". Le patronat et des libéraux n'ont cessé de combattre cette institution ce qui a conduit au fil des décennies, à la mise en place du budget de la Sécurité Sociale voté par le parlement.

Ainsi c'est une gestion purement économique de la protection sociale ne prenant plus en compte les besoins de la population et imposant une administration de la SÉCU en supprimant l'intervention des salarié.es et le débat démocratique des parlementaires par l'application de l'article 49.3 de la constitution.

Mobilisons nous le jeudi 20 mars 2025

- **POUR RECONQUÉRIR LA SÉCURITÉ SOCIALE.**
- **POUR REVALORISER IMMÉDIATEMENT de 10 % LES PENSIONS.**
- **POUR RELÈVER de 300€ le MICO (Minimum Contributif) et le MIGA (Minimum GARanti dans la Fonction Publique).**

Franck Gabilleau



Le 20 mars 2025

LES RETRAITÉ·ES SE MOBILISENT POUR RECONQUÉRIR LA SÉCURITÉ SOCIALE



Il y a 80 ans en octobre 1945 au sortir de la Seconde guerre mondiale, Ambroise Croizat, ministre du Travail, crée la Sécurité sociale inspirée du programme du Conseil national de la Résistance.

À l'époque, l'objectif est de protéger la population des risques liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail, voire au décès, mais aussi de permettre aux familles et aux retraité·es de vivre dignement. Grâce à la Sécurité sociale, basée sur les principes de solidarité et d'universalité, tous les citoyen·nes, quelle que soit leurs professions, leurs situations personnelles et financières sont protégé·es.

Dans un pays dévasté et exsangue au sortir de la guerre, le financement de la Sécurité sociale était assuré par le prélèvement de cotisations sociales sur le salaire.

Dès le début, bien que cela n'impacte en rien son patrimoine, le patronat a tenté de combattre l'idée de prélèvement pour financer la Sécurité sociale. Dès le départ il aurait préféré engranger plus de profit. Mais le rapport de force, 5 millions d'adhérent·es à la Cgt et son influence ont permis l'avancée sociale majeure du XX^e siècle en France.

La création de la Sécurité sociale a aussi été profitable pour les employeurs qui ont ainsi bénéficié d'une main d'œuvre en bonne santé, qui n'a pas à se soucier du lendemain, et donc plus productive.

Sans oublier que, depuis sa création, la Sécurité sociale a joué un rôle de solidarité et d'amortisseur social face aux crises économiques, boursières et sanitaires et a permis de faire progresser l'espérance de vie en bonne santé.

Mais l'obstination du patronat et des libéraux à se désengager de son financement collectif, basé sur les richesses créées par le travail, met en péril la Sécurité sociale et donc la santé et l'espérance de vie de la population. Ainsi l'insistance du patronat pour exiger des gouvernements la mise en place d'exonération de cotisations sociales des employeurs diminuent fortement les recettes: 656 milliards en cumulé depuis 1992.

Au fil des réformes régressives mises en œuvre depuis des années par les différents gouvernements, la part du financement par la cotisation sociale diminue au profit de l'impôt tel que la CSG supportée, surtout, par les salarié·es, les retraité·es et les privé·es d'emploi. La mise en œuvre des lois de financement de la Sécurité sociale depuis 1996 a conduit à gérer la Sécurité sociale non plus en fonction des besoins de la population mais en fonction de recettes prévisionnelles votées au parlement ou imposées par l'article 49.3.

LA SÉCU,
VITALE
POUR TOUTES
ET TOUS



Les premières conséquences sont la hausse du reste à charge pour la population des dépenses de santé (ticket modérateur), des franchises médicales, la remise en cause de la prise en charge à 100 % des Affections longues durées, le déremboursement de certains médicaments, un manque de médecins généralistes et spécialistes, un manque de moyens pour l'hôpital public, le gel des pensions de retraite...

Aujourd'hui, pour pouvoir se soigner mais aussi vivre décemment à la retraite, **les gouvernements inspirés par le patronat incite la population à se tourner vers le système assurantiel privé** pour pouvoir se soigner, à capitaliser pour compléter sa pension de retraite.

Les désengagements de la Sécurité sociale et le reste à charge zéro impacte les prises en charge des complémentaires santé qui ne cessent d'augmenter leurs tarifs (entre 8 et 10 % en 2025).

700 000 retraité·es n'ont plus de complémentaires santé et 1,6 millions ne se soignent plus ou peu, pour des raisons de coût.

Aujourd'hui en France, 6^e puissance mondiale, l'espérance de vie en bonne santé recule.

Le patronat, les libéraux martèlent que la France n'aurait plus les moyens de financer une Sécurité sociale telle qu'elle a été créée.

Le pays en a les moyens, c'est juste une question de répartition des moyens financiers :

- 170 milliards d'euros d'aide aux entreprises
- 45 milliards d'euros d'aide pour le chômage partiel
- 80 milliards d'euros d'exonération de cotisation sociale sans contrepartie en 2024

Des sommes qui pourraient permettre de financer notre système de protection sociale et combler le déficit organisé de la Sécurité sociale qui est le résultat des politiques menées depuis des décennies. **Des sommes qui permettraient de répondre aux besoins de toute la population.**

Face à cette situation, l'UCR-CGT porte des revendications réalistes et atteignables :

- Une Sécurité sociale intégrale qui couvre l'ensemble des aléas de la vie de la naissance à la mort
- Un financement de la Sécurité sociale basée sur la cotisation sociale sur l'ensemble des revenus des salarié·es (salaire, intéressement, primes...) ainsi que les dividendes
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales
- La transformation de notre système de santé
- La création d'un pôle public du médicament permettant de réintégrer sur le territoire la recherche, la création, la tarification.

POUR L'UCR-CGT, LA SÉCURITÉ SOCIALE DOIT RETROUVER SES MISSIONS PREMIÈRES QUI SONT DE SÉCURISER ET PROTÉGER L'ENSEMBLE DES CITOYEN·NES CONTRE TOUS LES ALÉAS DE LA VIE.

L'UCR-CGT appelle toutes et tous les retraité·es à se mobiliser le **20 MARS** sur tout le territoire pour exiger le **DÉVELOPPEMENT** de notre protection sociale, l'**AUGMENTATION** du pouvoir d'achat des retraité·es par la **REVALORISATION** des pensions de 10 % immédiatement et le **RELÈVEMENT** du MICO et du MIGA de 300 € pour les petites retraites.

Le 20 mars
à 10h30
Rassemblement devant
l'Agence Régionale de Santé

185 Boulevard du Maréchal Leclerc
à l'appel de l'intersyndicale CGT / FSU / Solidaires / FGR-FP et LSR

POUR :

faire aboutir nos revendications

Proposition de la CGT Santé pour un financement d'une Sécurité Sociale intégrale (100% Sécu)

Concernant la santé, ci-dessous la proposition de la fédération CGT Santé pour un financement d'une Sécurité Sociale intégrale (100% Sécu) qui collecte l'ensemble des cotisations et paye l'ensemble des dépenses en y intégrant l'ensemble des organismes complémentaires ainsi que leurs salariés.

Pour cela il faut exiger notamment

- ♦ L'abrogation du forfait journalier, du forfait urgence et de toutes les franchises.
- ♦ Une Sécurité Sociale placée uniquement sous la responsabilité des travailleuses et des travailleurs, élues par les assurés (mettant fin au paritarisme), remboursant tous les soins de la naissance à la mort à 100 % et prenant en charge l'autonomie.
- ♦ L'arrêt de la baisse des moyens et la financiarisation rampante dans le secteur de l'Action Sociale. Pour cela, il faut obtenir l'abrogation de la loi SERAFIN-PH et de l'évaluation des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux (ESMS) et revendiquer le rétablissement de l'opposabilité des Conventions Collectives.
- ♦ L'abrogation de la réforme du financement de la psychiatrie et lui donner les moyens de pouvoir prendre en charge, en conséquence, l'abrogation des décrets de septembre 2022 sur les effectifs et les missions doivent être supprimés.
- ♦ Pour instaurer la démocratie sanitaire, nous proposons la mise en place d'un outil territorial de Santé et d'Action Sociale dans lequel siègeraient des élus des représentants locaux des professionnels et organisations syndicales de salariés, des associations d'usagers et bénéficiaires, les organismes de sécurité sociale et les services déconcentrés de l'Etat. Ces structures doivent se décliner au niveau départemental et régional et remplacer les ARS

Sur l'autonomie :

Nous entendons la réalité du "défi démographique", mais nous pensons au sein de la délégation CGT au CDCA de Vendée, qu'avant tout, cela justifie le doublement de la part de PIB consacrée à la question de l'autonomie pour créer des emplois dans les maisons de retraites (EHPAD et autres lieux de vie pour les retraités) et autant pour l'aide à domicile.

Cela passe par de nouvelles constructions d'établissements (publics), l'augmentation sensible des salaires avec le relèvement des qualifications (formations), l'amélioration des conditions de travail (moins de 35 h (payé 35) pour l'aide à domicile) et la retraite à 55 ans.

Il faut donner la possibilité du choix entre le domicile et l'établissement, sans que le manque de moyen, pour les plus modestes, pousse à l'épuisement d'aidants contraints et culpabilisés.

Le principal objectif du "virage domiciliaire" n'est-il pas de laisser la charge aux familles !

La solidarité à ce sujet doit être assumé par la société et non par la famille. Le rôle des proches est d'une autre nature.

L'heure est à la mobilisation !



Face à la multiplication des attaques et des stigmatisations des retraité.es par les gouvernements successifs, l'UCR-CGT a proposé aux autres organisations syndicales et aux associations de défense des retraité-es de lancer, à nouveau, un appel à la mobilisation.

Gouvernement, patronat, et "experts" en tout genre n'ont cessé, ces derniers mois, d'accuser les retraité-es de tous les maux. Elles et ils seraient responsables d'une grande partie de la

dette du pays et du prétendu "déficit de la Sécurité Sociale".

Cela revient à oublier rapidement les milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises, ainsi que les aides



publiques massivement versées à ces mêmes entreprises, sans aucune contrepartie en termes d'emploi, de formation professionnelle, d'égalité hommes/femmes ou de revalorisation des salaires.

Non, les retraité.es ne sont ni des nanti.es ni des privilégié.es :

- 60 % des retraité.es perçoivent une pension inférieure au SMIC.
- 31 % des retraité.es gagnent moins de 1000 € par mois, dont 74 % sont des femmes.
- 11 % des retraité.es vivent en situation de pauvreté, voire de misère, avec une pension moyenne de 790 € par mois.
- 700.000 retraité.es n'ont pas de complémentaire santé ou de mutuelle.
- 1,6 millions d'entre elles et eux ne se soignent plus ou peu.

Dans ce contexte, le budget de l'État et le budget de la Sécu 2025 auraient dû inclure des mesures fortes pour la revalorisation des retraites et le financement de la Sécurité Sociale. Ces mesures auraient pu permettre à la population de bénéficier d'une protection sociale digne du 21^e siècle, plutôt que d'imposer des millions d'euros d'économies sur le dos des retraité.es et des personnes les plus précaires.

Le 20 mars

Rassemblement devant l'Agence Régionale de Santé A 10h30

185 Boulevard du Maréchal Leclerc

à l'appel de l'intersyndicale CGT / FSU / Solidaires / FGR-FP et LSR

POUR :

- Une Sécurité Sociale intégrale qui couvre l'ensemble des aléas de la vie de la naissance à la mort
- Un financement de la Sécurité Sociale basée sur la cotisation sociale sur l'ensemble des revenus des salarié.es (salaire, intéressement, primes...) ainsi que sur les dividendes
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales
- La transformation de notre système de santé
- La création d'un pôle public du médicament permettant de réintégrer sur le territoire la recherche, la création, la tarification.
- L'AUGMENTATION du pouvoir d'achat des retraité.es par la REVALORISATION des pensions de 10 % immédiatement et le RELÈVEMENT du MICO et du MIGA de 300 € pour les petites retraites.

La santé est notre bien principal !

le 6 mai journée d'études - Salle Marcel Paul - La Roche sur Yon

Santé et autonomie sont parmi les principales préoccupations des retraités que nous sommes. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'être également porteur de l'initiative initiée par l'UD dans le prolongement des débats du dernier congrès. A savoir l'organisation qu'une journée d'étude sur la santé et l'autonomie.

L'objectif est à la fois de soutenir la présence de militants dans des organismes comme le C.D.C.A. - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie - (qui doit voir le renouvellement de la délégation CGT) ou encore dans les Caisses de Sécurité Sociale, à la médecine du travail... et par l'intermédiaire d'IN.DE.CO.SA-CGT dans les commissions des usagers des hôpitaux.

Sans être exhaustif, la listes de ces organismes (ci-dessus) où nous sommes invités à représenter les salariés et les retraités et où parfois nous avons envie d'y claquer la porte montre l'espace à investir comme relai des luttes de terrain et comme un moyen en retour de les renforcer.

Fondamentalement ce sont les luttes avec la participation du plus grand nombre qui seront déterminantes. Ce sont celles-ci qui rendront plus efficace notre présence partout où il y a à défendre les salarié.es et les retraité.es, défendre notre système de santé avec toutes ses composantes.

Ce sera une journée d'étude et d'échange pour la défense, le développement de notre système de santé grâce à l'intervention consciente et convergente des salariés des services et des usagers.

Il s'agit de nous mettre en capacité collective de défendre et regagner un système de santé en danger. S'ils sont attaqués de toutes parts, les principes de notre Sécurité Sociale restent vivaces dans la conscience de nos concitoyens. Nous pouvons nous mettre en capacité d'inverser les tendances mortifères des politiques menées ces dernières décennies. C'est ensemble actifs et retraités que nous pouvons relever le défi.

Le mot d'ordre du CNR : "Que chacun cotise selon ses moyens et que chacun reçoive selon ses besoins" n'est pas mort !

Mardi 6 mai à la salle Marcel Paul, aux terres noires à la Roche sur Yon :

Inscrivez-vous à l'aide du bulletin réponse ci-dessous :

- pour suivre cette journée d'étude
- pour participer à l'activité de la commission santé/sociale de l'USR CGT 85
- pour travailler avec la délégation CGT au CDCA

Bulletin réponse pour la journée du 6 mai 2025 :

Nom : Prénom : Courriel :

Adresse postal :

Je participerai à la journée du 6 mai : (*) participation au repas 10 € (par chèque ou sur place)

Je souhaite participer à la commission santé/sociale de l'USR CGT 85: (*)

Je souhaite participer au travail de la délégation CGT au CDCA : (*)

Je souhaite recevoir les informations de la commission santé/sociale par courriel : (*)

(*) Cochez les mentions retenues

Expression de la délégation CGT au CDCA de Vendée

Le CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) pourrait être un lieu de démocratie dans la lutte contribuant à préserver l'autonomie le plus longtemps possible.

Mais il a été pensé par le législateur comme un instrument clientéliste au profit des Conseils Départementaux. Comment en effet un représentant d'association fonctionnant avec des fonds du département peut se comporter en toute indépendance face à une présidente qui est aussi son interlocutrice pour l'attribution de subventions ? Courbettes et tutoiement sont de rigueur

Avec la femme de confiance de Monsieur Retailleau aux commandes, en Vendée nous sommes particulièrement gâtés !

Si l'idée que ça ne sert à rien nous assaille périodiquement nous avons fait le choix d'y aller. Et nous y trouvons une vertu, celle de nous y rencontrer, actifs des services de santé et de l'autonomie et retraités/usagers, tous militants de la CGT. Ensemble nous y allons argumenter sur les besoins et les choix.

Ce travail commun, nous a aussi permis de nous exprimer ensemble salariés des services et retraités/usagers en direction des uns et des autres.

Nous faisons face à une offensive idéologique sur ce qu'ils appellent "**le virage domiciliaire**". Leur seule préoccupation c'est de laisser aux familles la charge essentielle des aînés. Verser une larme sur les aidants suffira bien !

Nous sommes convaincus, actifs des services et retraités/usagers qu'il faut donner les moyens de choisir entre l'accès à un établissement ou le maintien à domicile.

La première considération, qui peut mener à un choix entre l'établissement ou le domicile, n'est pas la question de l'autonomie physique, mais

celle de l'autonomie psychologique. On est en effet plus isolé, donc "enfermé", "en prison"... au fin fond d'un village de campagne ou au dernier étage d'un immeuble que dans un établissement. La relation sociale est bien l'une des premières conditions pour une lutte efficace contre la perte d'autonomie. (Invitons nos associations LSR à déposer des dossiers à la conférence des financeurs).

Réhabiliter les EHPAD comme lieux de vie (certains le sont encore) est une exigence incontournable.



Il y a urgence à mieux traiter les personnels que ce soit en établissement ou à domicile. Il faut rendre leurs métiers attractifs pour cela il faut augmenter leurs salaires de manière significative, réduire le temps de travail hebdomadaire, (notamment à domicile) et leur accorder la retraite à 55 ans.

Exigeons le doublement de la part de PIB au service de l'autonomie. (loi grand âges et 5^{ème} branche de la Sécurité sociale)

Texte repris par le bulletin n° 4 de l'UCR CGT sur l'activité dans les CDCA

Lettre ouverte des Unions Locales CGT de Fontenay le Comte et Luçon ainsi que l'Union Syndicale Santé CGT de Vendée



ul.cgltucon@orange.fr



cgt@chd-vendee.fr

cgtsanteaction sociale85@gmail.com



cgt.ulfontenay@wanadoo.fr

Les Unions Locales CGT de Fontenay-le-Comte et de Luçon tirent la sonnette d'alarme sur la situation dramatique dans laquelle se trouve la population du Grand Sud Vendée en matière d'accès aux soins.

Dans les trois principales communautés de communes (Fontenay-le-Comte, La Châtaigneraie et Luçon) plus de **100 000 habitants** sont aujourd'hui confrontés à un véritable abandon sanitaire.

Chaque famille est concernée et toutes connaissent un proche ou un voisin qui a rencontré d'importantes difficultés pour accéder aux soins.

Or ces difficultés d'accès aux soins sont en constante aggravation.

- **Une pénurie alarmante de médecins traitants** : Un habitant sur trois dans notre territoire n'a pas de médecin traitant ; ainsi des milliers de personnes sont sans suivi médical régulier. Cette carence expose la population à des risques sanitaires majeurs et renforce les inégalités face à la santé.
- **Des urgences hospitalières en crise** : Là où, officiellement, des services d'urgences existent encore, ils sont régulièrement, et de plus en plus souvent, fermés. Ce manque d'accessibilité met en péril la prise en charge des urgences vitales et accroît la détresse des patients et de leurs familles.
- **Une désertification médicale organisée** : La pénurie systématique de médecins spécialistes dans les hôpitaux locaux conduit à une désaffection progressive de ces établissements, poussant les habitants à des déplacements longs et coûteux vers d'autres structures déjà saturées.
- **Une saturation du Centre Hospitalier Départemental** : Le manque de moyens dans les établissements publics hospitaliers en Sud Vendée reporte la pression sur le CHD, entraînant une congestion des services d'urgences et des délais de prise en charge insoutenables pour les malades nécessitant des soins immédiats.
- **Des soignants épuisés et maltraités** : Le personnel hospitalier subit des conditions de travail de plus en plus dégradées, marquées par un manque cruel d'effectifs et de moyens. Leurs compétences et qualifications ne sont pas reconnues à leur juste

valeur, ce qui nuit à la qualité des soins et engendre un profond malaise professionnel.

La population du Grand Sud Vendée n'accepte pas cet abandon.

L'exigence d'une action immédiate et concrète

Face à cette situation alarmante, nous, Unions Locales CGT de Fontenay-le-Comte et Luçon, exigeons que des mesures immédiates et concrètes soient prises pour garantir à la population du Grand Sud Vendée un accès à des soins de qualité. Nous demandons:

- **Un renforcement urgent des effectifs médicaux et soignants**, à la hauteur des besoins réels de la population, en favorisant l'installation de médecins généralistes et spécialistes dans nos territoires.
- **Des investissements en matériels et en équipements** pour garantir le bon fonctionnement des services hospitaliers locaux et éviter les fermetures récurrentes des urgences.
- **La reconnaissance des compétences du personnel soignant** à travers de meilleures conditions de travail et une revalorisation de leurs métiers.

Chaque élu devrait être un porte-voix pour la défense du Service Public Hospitalier et pour la défense du droit à l'accès aux soins pour toutes et tous. Et plus particulièrement nos députés, qui portent la responsabilité de voter les lois et le PLFSS, Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale et l'ONDAM, Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie, un ONDAM qui doit être à la hauteur de la réponse aux besoins de la population, de l'humain, de la vie.

Nous appelons l'ensemble des responsables politiques à prendre ses responsabilités et à agir sans délai pour mettre fin à cette situation inacceptable.

Dans l'attente de mesures concrètes et d'un dialogue avec les acteurs locaux de la santé, nous restons mobilisés et déterminés à défendre le droit fondamental à la santé.

Cette action des camarades des ULSR de Fontenay le Comte et de Luçon s'inscrit dans notre mouvement de reconquête de la Sécu et concoure à la mobilisation des retraités le 20 mars prochain